

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, le 4 octobre 2016 à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil, au 379, 7^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : madame Lise Laferrière, conseillère #1
monsieur Stéphan Hébert, conseiller #2
monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3
monsieur André Lévesque, conseiller #4
monsieur Michel Brouillard, conseiller #5
madame Hélène Dufault, conseillère #6

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 232-10-2016

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point divers ouvert et d'y ajouter et/ou modifier :

En y ajoutant :

5.13 Avis de motion – règlement d'emprunt pour l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble situé au 670, rue principale

5.14 Club de motoneige Asan - droit de passage 2016-2017

5.15 Affectation de dépenses au surplus accumulé

6.5 Modifications de la programmation de l'automatisation du traitement de l'eau – usine de filtration de l'eau potable

6.6 Entretien de l'unité de ventilation à l'usine de filtration de l'eau potable – contrat indéterminé

8.2 Budget 2017 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – adoption

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution numéro 233-10-2016

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 et de la séance extraordinaire du 27 septembre 2016.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 234-10-2016

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 4 octobre 2016 :

- Comptes pour approbation : 266 717,88\$
- Salaires : 50 497,40\$
- Comptes à payer : 162 703,39\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 4 octobre 2016, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

5.2 DIVER(S) RAPPORT(S) DE MONSIEUR LE MAIRE

- Subvention pour les chemins municipaux en lien avec la MRC des Maskoutains
- Rencontre en lien avec les OMH

5.3 DÉPÔT CERTIFICAT - RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

Dépôt du certificat « *résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter* » en lien avec le règlement 479-2016, règlement d'emprunt pour la construction d'un chalet des loisirs.

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 555 et 557

5.4 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION - RÉVISION BUDGÉTAIRE 2016

Résolution numéro 235-10-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter la révision budgétaire 2016 telle que soumise en date du 15 septembre 2016 et d'assumer la portion municipale au montant de 5 053\$.

5.5 JOURNAL MUNICIPAL – CONTRAT 2017

Résolution numéro 236-10-2016

Considérant la fin du contrat en décembre 2016 pour la mise en page et l'impression du journal municipal;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler le contrat avec la compagnie Horizon Graphique au coût de plus ou moins 1 540,00\$ (avant taxes) par mois. Ce contrat comprend 10 parutions (de 32 pages) par année et un total de 800 exemplaires imprimés par mois. Il est à noter que le prix peut varier selon le nombre de commanditaires.

5.6 CROIX-ROUGE – CONTRAT 2017-2018-2019

Résolution numéro 237-10-2016

Considérant le plan de sécurité civile de la municipalité;

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler le contrat avec la Croix-Rouge pour les années 2017-2018-2019 (1^{er} janvier au 31 décembre) au coût total de 277,12\$ (0,16\$ par personne) par année.

5.7 ANNULATION D'ENGAGEMENT – ÉCO-SOLUTIONS INC.

Résolution numéro 238-10-2016

Considérant la résolution 196-07-2016;

Considérant la correspondance du 18 août 2016;

Considérant que monsieur Marc-Olivier Trudel d'Éco-Solutions inc. n'a jamais donné suite;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'annuler la résolution 196-07-2016 (proposition de vente).

Sur ce, la municipalité n'aura plus aucun lien d'engagement envers Marc-Olivier Trudel d'Éco-Solutions inc. et peut disposer du lot 5 906 962 comme elle le veut.

5.8 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018 – 2^E PRGRAMMATION

Résolution numéro 239-10-2016

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

5.9 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2016-2017 – CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE JOHNSON

Résolution numéro 240-10-2016

Considérant la résolution 147-06-2016, en lien avec la demande de subvention (AARRM) auprès du député;

Considérant la correspondance du 18 août 2016, numéro de dossier : 00024497-1 – 54095 (16) – 2016-15-13;

Considérant les travaux réalisés en lien avec la 1^{re} Avenue, le 2^e Rang et le 3^e Rang;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité:

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés en lien avec la demande de subvention de 20 000,00\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET),

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

5.10 CLUB 3 & 4 ROUES DU COMTÉ JOHNSON - DROIT DE PASSAGE 2016-2017

Résolution numéro 241-10-2016

Considérant la demande du 13 septembre 2016 du Club 3 & 4 roues comté Johnson;

Considérant le tracé soumis à la municipalité pour le droit de passage 2016-2017;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser le Club 3 & 4 roues comté Johnson à circuler sur le territoire de la municipalité.

5.11 DÉPÔT – DÉCLARATION DES ÉLUS SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Dépôt des déclarations des élus de la municipalité suite aux modifications imposées par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) en lien avec le code d'éthique et de déontologie des élus adoptés par le conseil municipal le 6 septembre 2016 en séance ordinaire (résolution 214-09–2016).

5.12 DÉPÔT – FORMULAIRE À L’USAGE DE L’EAU POTABLE 2015

Résolution numéro 242-10-2016

Sur proposition d’André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l’unanimité, d’accepter le dépôt du formulaire à l’usage de l’eau potable pour l’année 2015.

5.13 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D’EMPRUNT POUR L’AGRANDISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE L’IMMEUBLE SITUÉ AU 670, RUE PRINCIPALE

Lise Laferrière donne avis de motion à l’effet qu’elle présentera un règlement en lien avec un règlement d’emprunt pour l’agrandissement et le réaménagement de l’immeuble situé au 670, rue Principale, afin d’y aménager le bureau municipal, la salle du conseil et de réaménager la bibliothèque municipale.

Dispense de lecture est donnée et le projet sera remis à tous les membres du conseil.

Prendre note que cet avis de motion abroge l’avis de motion donné en séance ordinaire le 6 septembre 2016 en lien avec un règlement d’emprunt pour l’agrandissement de l’immeuble situé au 670, rue Principale.

5.14 CLUB DE MOTONEIGE ASAN - DROIT DE PASSAGE 2016-2017

Résolution numéro 243-10-2016

Considérant la demande du 2 octobre 2016 du Club de motoneige ASAN;

Considérant le tracé soumis à la municipalité pour le droit de passage 2016-2017;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l’unanimité, d’autoriser le Club de motoneige ASAN à circuler sur le territoire de la municipalité.

5.15 AFFECTATION DE DÉPENSES AU SURPLUS ACCUMULÉ

Résolution numéro 244-10-2016

Sur proposition d’André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l’unanimité, d’affecter les dépenses suivantes au surplus accumulé :

Rôle d’évaluation / maintien de l’inventaire - MRC des Maskoutains	: 26 207,04\$
Rôle d’évaluation / équilibrage rôle - MRC des Maskoutains	: 13 818,36\$
Rôle d’évaluation / transfert du rôle d’évaluation triennal – CIB	: <u>414,70\$</u>
	40 440,10\$

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 ACHAT DE PIPETTES – USINE DE FILTRATION DE L’EAU POTABLE

Résolution numéro 245-10-2016

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l’unanimité, de permettre l’achat de pipettes pour l’usine de filtration de l’eau potable au coût de 712,71\$ avant taxes à la compagnie Cole-Parmer.

6.2 ACHAT D’UN ÉCHANTILLONNEUR – USINE DE FILTRATION DES EAUX USÉES

Résolution numéro 246-10-2016

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de permettre l'achat d'un échantillonneur au coût de 3 495,00\$ avant taxes à la compagnie Geneq inc.

6.3 ENTÉRINER L'ACHAT DU MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ – CONTRAT 2016-2017-2018

Résolution numéro 247-10-2016

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner l'achat du marquage de la chaussée de la municipalité auprès de la compagnie Lignes Maska pour les années 2016, 2017 et 2018 au coût annuel de 10 907,66\$ avant taxes.

Cette résolution annule la résolution 166-06-2016.

6.4 ACHAT D'UN SUPPORT POUR BARILS – USINE DE FILTRATION DE L'EAU POTABLE

Résolution numéro 248-10-2016

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'achat d'un support pour baril de produits chimiques au coût de 307,99\$ avant taxes à la compagnie Migmaro inc.

6.5 MODIFICATIONS DE LA PROGRAMMATION DE L'AUTOMATISATION DU TRAITEMENT DE L'EAU – USINE DE FILTRATION DE L'EAU POTABLE

Résolution numéro 249-10-2016

Considérant que des modifications s'imposent à la programmation de l'automatisation de l'usine de traitement de l'eau potable;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de faire faire les modifications par la compagnie Automatisation JRT au coût de 7 800,00\$ avant taxes.

6.6 ENTRETIEN DE L'UNITÉ DE VENTILATION À L'USINE DE FILTRATION DE L'EAU POTABLE – CONTRAT INDÉTERMINÉ

Résolution numéro 250-10-2016

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de faire entretenir (deux fois par année) le système de ventilation par la compagnie Desrosiers inc. au coût annuel de 805,00\$ avant taxes sur une période indéterminée.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DE LA MUNICIPALITÉ - ADOPTION

Résolution numéro 251-10-2016

Considérant le dépôt de la mise à jour en date du 4 octobre 2016 du plan et sécurité civile de la municipalité;

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, adopter le plan de sécurité civile de la municipale en date du 4 octobre 2016.

De plus, une rencontre sera prévue avec tous les intervenants afin de bien expliquer les rôles de chacun, de bien maîtriser l'information et d'effectuer deux simulations papier.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Point annulé.

8.2 BUDGET 2017 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - ADOPTION

Résolution numéro 252-10-2016

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2017 et nous l'a transmis pour adoption;

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2017, tel que soumis.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Aucun point.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 RAPPORT

Monsieur Réjean Rajotte (conseiller #3 et président des loisirs) nous informe sur les loisirs.

10.2 ÉVÉNEMENTS 2017 - COMITÉ DES LOISIRS STE-HÉLÈNE

Résolution numéro 253-10-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'approuver la planification des événements par le Comité des loisirs Ste-Hélène :

Février ou mars	:	carnaval d'hiver
24 juin	:	fête nationale
26 juin	:	début du camp de jour
Septembre ou octobre	:	foire de l'environnement
28 octobre	:	journée de la famille (Halloween)
31 octobre	:	collecte de bonbons (Halloween)
17 novembre	:	5 à 7 des bénévoles
3 décembre	:	dépouillement d'arbre de Noël

10.3 PERMIS DE BOISSON – ÉVÉNEMENTS 2017 DU COMITÉ DES LOISIRS STE-HÉLÈNE

Résolution numéro 254-10-2016

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser le Comité des loisirs Ste-Hélène à faire la demande d'un permis de boisson pour les événements 2017 suivants :

- Carnaval d'hiver (février ou mars)
- Fête Nationale (24 juin)
- journée de la famille - Halloween (28 octobre)
- 5 à 7 des bénévoles (17 novembre)

10.4 PERMIS DE BOISSON – PARTY DU TEMPS DES FÊTES MUNICIPAL

Résolution numéro 255-10-2016

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'obtention d'un permis de boisson pour le party du temps des fêtes municipal (26 novembre 2016), par l'entremise de la technicienne en loisir, madame Jézabelle Legendre.

11. SUJETS DIVERS

Aucun point.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 256-10-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 20h35.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Yves Petit, maire

Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière